

Séance du 27 Octobre 2005

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mme Dufrêne, MM. Gommez-Vaëz, Saussié, Adjoint ; Mme Favoreu-Dumas, MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Durruty à M. Saussie ; Mme Boé à Mme Chevrel ; Melle Carreiro à Mme Doucet-Joyé ; Mme Bisauta à M. Causse.

**ABSENT** : M. Trunet.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : ESPACES PUBLICS - ANSOT - Pile du Pont Blanc - Transfert de gestion entre l'Etat (DDE) et la Commune de Bayonne

Mme BEDARRIDES présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Les Services de l'Etat, représentés par la Direction Départementale de l'Equipement, sont gestionnaires des cours d'eau domaniaux dont la Nive.

A ce titre, les ouvrages établis dans le lit de la rivière sont propriété de l'Etat, les ouvrages en berges au-dessus des plus hautes eaux sont, eux, liés aux propriétés des sols, à savoir : en rive droite la Communauté d'Agglomération BAB, en rive gauche la Ville de Bayonne.

Pour ce qui concerne la pile qui servira d'appui central à la passerelle du Pont Blanc, les Services de l'Etat proposent de nous céder cet ouvrage gratuitement à travers la procédure de transfert de gestion. A son issue, la Ville sera considérée comme propriétaire de cet élément.

S'agissant d'un élément indispensable à la réalisation de l'ouvrage, nous proposons d'autoriser M. le Député-Maire à :

- solliciter de la part de l'Etat le transfert de gestion de la pile centrale située dans le lit de la rivière « La Nive » à la Floride ;

- lancer toute procédure et signer tout document se rapportant à cette mutation.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.